

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Organisation Accueil Collectif de Mineurs 2024 -
Actualisation**

**Date de convocation :
Le 22 novembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Fabien DECOURSELLE
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI
Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 22**

**Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu la délibération D_2024_02_13 _ 04 du 13 février 2024 portant sur l'organisation des accueils collectifs de Mineurs de la commune,

Monsieur Fabien DECOURSELLE, Adjoint à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la prévention rappelle à l'assemblée le cadre d'organisation définie par la délibération précitée.

Afin d'accompagner le processus de formation interne et externe des fonctions de direction de centre (formation BAFD avec stage pratique in situ) il est proposé de modifier l'organisation du prochain Accueil collectif de Mineurs du mois de décembre en créant un poste de direction adjointe.

Les conditions de recrutement et de rémunération fixées par la délibération D_2024_02_13 _ 04 du 13 février 2024 restent valables.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 29 NOV. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 29 NOV. 2024